



Le 4 avril 2006

Monsieur Gilles Brunet  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
657, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

---  
Port Méthanier – Énergie

**PR8.8**

Cacouna

6211-04-005

**Objet : Projet Énergie-Cacouna  
Implantation d'un terminal méthanier  
et des infrastructures connexes 3211-04-041**

Monsieur,

Le 3 novembre dernier, vous nous faisiez parvenir copie du plan préliminaire de mesures d'urgence requis par la directive.

Après discussions avec M. Yves Rochon de votre direction, et compte tenu de la nature des commentaires du ministère de la Sécurité publique, il fut convenu de tenir, le 29 mars 2006, une conférence téléphonique avec le promoteur, la Direction des évaluations environnementales et la Direction régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine.

Pour le ministère de la Sécurité publique, le plan de mesures d'urgence préliminaire d'Énergie Caouna a été jugé recevable. Toutefois, nous demandons que ce plan soit rendu public. La création d'un comité mixte municipal-industrie devra être clairement indiquée dans le plan préliminaire. Diverses fonctions ou rôles lors d'une situation d'urgence sont identifiés dans le plan préliminaire et nous demandons au promoteur d'y ajouter une fonction agent de liaison avec la municipalité. Enfin, lors d'un sinistre où il y a nécessité d'une gestion coordonnée de l'événement entre la municipalité et Énergie Cacouna, il est important qu'un décideur d'Énergie Cacouna puisse être présent au comité municipal de sécurité civile.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations les meilleures

Le directeur régional,

Christian Côté

CC/mc

c. c. M. Éric Houde, directeur des services régionaux  
M. Robert Lortie, chef de service du soutien aux régions  
M. Dave Castegan, coordonnateur du dossier PEEIE